

RÈGLEMENT

DE LOCATION DE ALPI KARTS

Commune de VILLAREMBERT – 43, route des Crevasses – 73300 VILLAREMBERT SIRET : 21730318900013

Tel : 04.79.56.74.65 - Courriel : accueil@mairie-villarembert.fr

1/ La Commune de VILLAREMBERT décline toute responsabilité en cas d'accident impliquant directement ou indirectement le matériel loué et ce pendant la durée totale de la location.

2/ Le locataire doit être assuré en responsabilité civile. Il est responsable des objets loués (perte, vol, détérioration) et s'engage au paiement des frais de remplacement (matériel) et/ou de réparation (main d'œuvre). Les réparations dues à l'usure normale sont à la charge de la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

3/ Le locataire est tenu d'écouter et de respecter les consignes d'utilisation et de sécurité lors de l'activité Alpi Kart.

4/ La taille minimale pour utiliser un Alpi Kart est de 135 cm. L'âge minimum est de 10 ans, le poids maximum est 110 kg et la taille maximum est 1.95 m. Les enfants âgés de 10 à 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte qui pratique également l'activité. L'activité est interdite aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de troubles cardiaques ou de problèmes de dos.

5/ Le port du casque pendant l'activité est obligatoire ainsi que des chaussures fermées et adaptées à la pratique de l'activité. Il est fortement conseillé de porter des lunettes ou un masque, un pantalon et un haut à manches longues

6/ Le locataire doit maîtriser sa vitesse, adapter son comportement à ses capacités, respecter autrui et les distances de sécurité entre les karts, respecter le tracé de la piste et de la signalétique, ne pas stationner sur la piste, ne pas sortir de l'itinéraire balisé.

7/ En cas de météo défavorable ou en cas d'annulation de l'activité par le Vendeur ou la Commune, nécessitant la fermeture de la piste Alpi Kart et/ou du télésiège du Voie Lactée, le locataire pourra être remboursé selon la procédure définie à l'article 2.3 des Conditions générales de ventes.

8/ Le temps d'une session (montée en télésiège et descente en Alpi Kart) est de 30 minutes Le locataire est tenu de respecter ce délai et d'informer l'accueil en cas de retard au **06 10 32 81 74** Tout dépassement d'heures sera facturé (10.80 €/heure dépassée), soit l'équivalent d'un achat de Location Alpi Kart. Le service des caisses du Vendeur ne procédera à la refacturation qu'en présence d'un agent de la Commune. Enfin, pour limiter la fraude, le ticket imprimé à l'occasion de cette refacturation sera remis directement entre les mains de l'agent de la Commune.

9/ Vous roulez sur des chemins partagés avec d'autres utilisateurs. Vous n'êtes pas prioritaires !!! **LES PIÉTONS SONT PRIORITAIRES !!!**

10/ **Se référer à l'arrêté municipal en vigueur et au règlement de l'activité : documents affichés au départ « Accueil Alpi Kart »**

En cas de problème technique sur un kart, en informer le personnel à l'arrivée. Tel : 06 10 32 81 74
En cas d'accident, alerter le 112 ou le 18 et porter assistance



COMMUNE DE VILLAREMBERT

Mairie – 43 route des Crevasses – 73300
VILLAREMBERT

Tel : 04.79.56.74.65 – email : accueil@mairie-villarembert.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LOCATION DE ALPI KART

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent uniquement à l'activité « Location Alpi Kart » vendues par la SATVAC dénommée ci-après « Le Vendeur », au nom et pour le compte de la Commune de Villarembert.

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 05/07/2026 et valables exclusivement jusqu'au 28/08/2026 inclus.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des activités de loisirs.

L'acquisition du produit « Location Alpi Kart » implique la connaissance et l'acceptation par la personne dénommée ci-après le Client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Etant précisé qu'en cas d'achat sous forme de « package », c'est-à-dire location Alpi Kart + montée télésiège, les présentes conditions générales de ventes viennent en complément des Conditions générales de vente et d'utilisation de l'Exploitant des remontées mécaniques, affichées aux caisses.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation.

Il appartient au Client de s'informer sur les catégories de titres et activités, sur les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Ces conditions générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable au Client est celle en vigueur au jour de son achat.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOCATION DE ALPI KART

2.1 - Descriptif de l'activité

L'activité Alpi Kart consiste en une descente ludique sur un Alpi Kart, kart à trois roues, sur un itinéraire linéaire, tracé, réglementé, aménagé, signalé et balisé, de dénivelé négatif et pouvant être emprunté en itinéraire partagé avec d'autres utilisateurs (VTT, piétons,

véhicules à moteurs en traversée de chemin). Cet itinéraire se situe entre le départ et l'arrivée du télésiège du VOIE LACTEE.

La location d'un Alpi Kart inclut obligatoirement le port d'un casque. La taille minimum requise est de 1,35 m. L'âge minimum requis est 10 ans. Les enfants de 10 à 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui pratique également l'activité. Le poids maximum autorisé est 110 kg et la taille maximum autorisée est 1.95 m.

L'activité nécessite la possession d'un titre de transport remontées mécaniques **en cours de validité** donnant accès au télésiège du Voie Lactée.

Il est précisé que le Vendeur, la SATVAC, missionné par la Commune, vend l'activité « location de Alpi Kart » soit de manière individuelle en cas de détention d'un titre de transport en cours de validité soit sous la forme d'un package « location Alpi Kart + montée piéton ».

L'activité est vendue aux points de vente suivants : caisse des remontées mécaniques située au départ du télésiège du Voie Lactée, lieu-dit le Saut au Corbier et en ligne sur le site internet <https://www.le-corbier.com> en sélectionnant « activités ».

2.2 - Validité

L'accès à l'activité est daté et valable uniquement le jour d'achat de l'activité lorsqu'il est réalisé directement à la caisse des remontées mécaniques du Plan du Moulin ou strictement limité à la date sélectionnée par le client au moment de son achat en ligne. Aucun report ni modification de cette date ne pourra être accordé sauf exceptions énoncées à l'article 2.3.

Le Client présentera son titre et/ou son ticket au personnel Alpi Kart au pied du télésiège du Voie Lactée. Il lui sera remis un casque, obligatoire pour l'activité et le personnel lui demandera quelques informations pratiques (nom, prénom, téléphone, lieu de résidence) nécessaires en cas d'accident ou aléas. Un double du ticket manuel lui sera remis qu'il devra présenter, avec les précédents titres/tickets, au personnel Alpi Kart à l'arrivée du télésiège. Sans ces titres/tickets, le matériel ne pourra pas lui être confié.

Le titre de transport et/ou le ticket « Location de Alpi Kart » devra être conservé par le Client jusqu'à l'arrivée du télésiège du Voie Lactée.

Le temps d'une session (montée en télésiège et descente en Alpi Kart) est de 30 minutes. Le locataire est tenu de respecter ce délai et d'informer l'accueil en cas de retard. **Tout dépassement de ces 30 minutes non justifié au préalable par téléphone auprès du personnel sera facturé (10.80 €/heure dépassée)**, soit l'équivalent d'un achat de Location Alpi Kart. Le service des caisses du Vendeur ne procédera à la refacturation qu'en présence d'un agent de la Commune. Enfin, pour limiter la fraude, le ticket imprimé à l'occasion de cette refacturation sera remis directement entre les mains de l'agent de la Commune.

2.3 - Non utilisation de l'activité

La location Alpi Kart ne pourra donner lieu à remboursement ou report qu'en cas d'annulation de l'activité par le Vendeur ou la Commune, en cas de météo défavorable ou aléas nécessitant la fermeture de la piste Alpi Kart et/ou du télésiège de la Voie Lactée.

La demande de remboursement doit être adressée dans un délai de 15 jours et s'effectuera :

- Directement auprès des caisses des remontées mécaniques

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de VILLAREMBERT – 43 route des Crevasses – 73300 VILLAREMBERT
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@mairie-villarembert.fr

Le remboursement n'étant pas effectué sur place, il interviendra plus tard, par virement bancaire. Il ne pourra avoir lieu **qu'après présentation du titre d'achat location Alpi Kart** non consommé. Un titre d'achat déchiré, rayé ou autres ne pourra donner lieu à remboursement. Un report de l'activité à J+1 ou J+2 pourra être proposé selon les disponibilités de l'activité.

2.4 - Tarifs

Les tarifs de l'activité Alpi Kart et package sont validés par délibération du conseil municipal. La location Alpi Kart est proposée par le Vendeur aux tarifs en vigueur disponibles dans le point de vente caisse des remontées mécaniques du CORBIER. Les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date d'établissement des grilles tarifaires et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS COMMUNES

3.1 – Modalités de paiement

Réservation et paiement en ligne sur le site internet <https://www.le-corbier.com>. Paiement par carte bancaire et réservation jusqu'à J-1. Aucune réservation ne peut être enregistrée sans règlement. Le prix est payable en totalité au moment de la réservation.

Réservation et paiement sur place : Pour l'activité le jour J, se présenter à la caisse des remontées mécaniques de la VOIE LACTEE. Les règlements sont effectués soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf articles L112-6 et D112-3 du code monétaire et financier), soit par carte bancaire acceptée par le Vendeur soit par chèques vacances ANCV soit par la carte ou l'application « Pass' Partout ».

Les règlements sont effectués en devises euros, pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée. Il est précisé que chaque vente donne lieu à la remise d'un justificatif de vente.

3.2 – Réclamations

Toute réclamation et demande de dédommagement (art. 2.3) doit être adressée dans un délai de 15 jours suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. La réclamation peut être adressée, soit auprès du Vendeur, directement aux caisses des remontées mécaniques, soit, s'agissant exclusivement du produit Location Alpi Kart, directement auprès des services de la mairie aux coordonnées suivantes :

Commune de VILLAREMBERT –Mairie – 43, route des Crevasses 73300 VILLAREMBERT ou par courriel à : accueil@mairie-villarembert.fr

3.3 – Propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

3.4 – Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des titres et ou des activités font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le vendeur ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires, réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

La fourniture de l'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente est obligatoire.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de Monsieur le Maire et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur
- A la Commune de VILLAREMBERT

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traitement de la commande en caisse : pendant cinq ans à compter de la collecte des données.
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/mot de passe, des moyens de protection physique...).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par la Commune par courrier postal à Agence Alpine des territoires – AGATE – 25 rue Jean Pellerin 73000 CHAMBERY ou par courrier électronique à : contact@agate-territoires.fr

Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : CNIL 3 place de

Fontenoy TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07 – Tel : 01.53.73.22.22 – Fax : 01.53.73.22.00
– site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

En application de l'article 147 du décret n°2019-536 du 29 mai 2019, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

3.5 Traduction – loi applicable – Règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales de vente seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales de vente est la seule à faire foi. En conséquence, et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'article 3.2.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel/ (MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75823 PARIS CEDEX 17) L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (article R. 631-3 du Code de la consommation).